**Analyse de la politique et procédures des crédits sains, SANDUK DE CHISSIWANI 2023:**

La caisse compte 213 dossiers de crédit encours, dont 106 à Kavani et 107 pour Boungoueni, pour un montant de **229.415.654** KMF du capitale avec  **72 crédits sains, dont 60 à Kavani et 12 pour Boungoueni et 86 en impayés,** dont 21 audités.

1. **Analyse des procédures d’octroi de crédits :**
2. **Les points à améliorer :**

**Vérification des pièces constitutives des dossiers**

**Contrat signé**

7/21 n’ont pas de convention de prêts signées, alors que cette pièce indispensable formalise les engagements que le débiteur prend vis-à-vis de la Sanduk, dont il s’agit de :

* 1000503 Soulaimana Abdou bénéficiaire d’un octroi de 1 500 000 kmf (Kavani)
* 0032856 Mohamed Daoud bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000 kmf (idem)
* 0081262 Taoufik Anziz bénéficiaire d’un octroi de 750 000 kmf (Boungoueni)
* 0064405 Chamsia Bacar à bénéficier un octroi de 1 500 000kmf (idem)

Toutefois 5/19 n’ont pas remplie, dont il s’agit de :

* 0085866 Youssouf Mansoibou bénéficiaire d’un octroi de 10.000.000 kmf (Kavani)

0064313 Amboudi Mouhoussoune (Boungoueni)

- 0064224 Sara Imame (idem)

- 0064500 Nadhiroiti Mahamoud (idem)

**NB :** Un contrat est toujours fait avec deux personnes dont chacune doit avoir un original de ce document, or cela ne fait pas dans nos caisses. Donc chaque client (débiteur principale ou mandataire et caution) doit recevoir son document (Convention de prêt et le cautionnement signés par les deux parties)

**Cautionnements signés**

11/21 n’a pas fait de cautionnement signés, cette pièce formalise l’engagement du substitut du débiteur principale, à rembourser au cas où ce dernier serait défaillant. Dans le cas présent, la réalisation de la garantie sera l’option prioritaire. Toutefois 1 n’est pas rempli, Dont il s’agit par exemple de :

* 0032926 Ibrahim Thaanlabi octroyé un crédit de 1 000 000 kmf (Kavani)
* 0033072 Toyfati Youssouf bénéficiaire d’un octroi de 300 000 kmf (Kavani)
* 0064500 Nadhiroiti Mahamoud octroyé un montant de 250 000 kmf (Boungoueni)
* 0064313 Amboudi Mouhoussoune bénéficiaire d’un octroi de 650 000 kmf (idem)
* 0032856 Mohamed Daoud bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000kmf (cautionnement non rempli)

**Crédits sans garanties**

1/21 y concerne dont il s’agit de :

* 0032856 Mohamed Daoud bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000 kmf (Kavani)

**Garanties sans documents et non formalisées malgré les montants**

10/21 n’ont pas des documents garantis et 4/21 ne sont pas formalisées, toutefois les documents nous orientent à la source et à l’origine de la garantie tandis que la formalisation stipule le consentement du débiteur et nous placera au première rang en cas de plusieurs créanciers en cas de défaillance de remboursement, dont il s’agit par exemple de :

* 0032556 Dhoul Kamal Abdallah bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000 kmf (pas de document ni formalisation de la garantie) Kavani
* 0083823 Anliati Ahamadi bénéficiaire d’un octroi de 5 000 000 kmf (idem) (Kavani)
* 1002353 Chamsidine Kanay ben Anissi bénéficiaire d’un octroi de 5 000 000 kmf (garantie non formalisée et pas de document) (Boungoueni)
* 0064224 Sara Imame bénéficiaire d’un octroi de 1 500 000 kmf (pas de document) (Boungoueni)

**Garantie insuffisante**

3/21 y concernent, dont il s’agit de

* 0057036 Mahamoud Ahamadi (garantie insuffisante) (Kavani)
* 0083823 Anliati Ahamadi bénéficiaire d’un octroi de 5 000 000 kmf et garantie 5.667.500kmf. (Kavani)
* 0064405 Chamsia Bacar (Boungoueni)

**Garanties non valorisées**

10/21 y concernent dont il est de :

* 0032926 Ibrahim Thaanlabi (Kavani)
* 0032898 Abdou Chaharane (kavani)
* 0064419 Nadjibou Ahmed (Boungoueni)
* 0064485 Nihad Toilibou (Boungoueni)

**Fiche d’analyse AC**

Des dossiers crédits audités n’ont pas fait l’objet de cette analyse, anomalie très grave, c’est-à-dire que des crédits octroyés sans analyse de l’agent de crédit. (Ce qui signifie, non calcule des ratios financière, les visites et contre visites gérant, les suivis etc…. Il s’agit de :

* 0064500 Nadhiroiti Mahamoud bénéficiaire d’un octroi de 250 000 kmf (Boungoueni)

**Analyse CIC**

3/21 des dossiers crédits audités n’ont pas fait l’objet de cette analyse, anomalie très grave, dont il s’agit de :

* 0033096 Soufou Harousse bénéficiaire d’un octroi de 1 500 000 km (Kavani)
* 0064500 Nadhiroiti Mahamoud bénéficiaire d’un octroi de 250 000 kmf (Boungoueni)

**Validation de la commission de crédit**

Tous les crédits audités ont été validé par la commission de crédit certes, toutefois, 8/21 ont été octroyé sans la validation de la commission de crédit (CC) dont il s’agit de :

* 0032898 Abdou Chaharane bénéficiaire d’un octroi de 500 000 kmf (Kavani)
* 0032856 Mohamed Daoud bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000 kmf (Kavani)
* 0064485 Nihad Toilibou bénéficiaire d’un octroi de 300 000 kmf (Boungoueni)
* 0064405 Chamsia Bacar 1 500 000 kmf d’octroi (Boungoueni)

**Autorisations de conjoints**

12/21 sont concernées, alors que cette pièce justifie le consentement formel du couple à s’engager auprès de la Sanduk et à œuvrer mutuellement pour le bon remboursement du crédit du partenaire concerné, dont il s’agit de :

* 0032926 Ibrahim Thaanlabi (Kavani)
* 0033072 Toyfati Youssouf (Kavani)
* 0064500 Nadhiroiti Mahamoud 250 000 kmf d’octroi (Boungoueni)

**Contrôle avant déblocage**

11/21 des dossiers audités n’ont pas faits l’objet de ce contrôle, dont il s’agit par exemple de :

* 0083823 Anliati Ahamadi 5 000 000 kmf montant octroyé (Kavani)
* 0033096 Soufou Harousse 1 500 000 kmf octroyé (Kavani)
* 1002353 Chamsidine Kanay ben Anissi (Boungoueni)

**Vérification du respect des règles d’octroi :**

* **Vérification de la tenue visite/contre visite selon montant :**

18/21 des dossiers audités au niveau de la caisse n’ont pas fait l’objet de visite et de contre visite, dont 8 les montants nécessitent pas de contre visite puisqu’ils sont inférieur à 750.000 kmf selon la procédure, (voir fichier de travail), par exemple de :

* 100% des dossiers de Kavani
* 1002353 Chamsidine Kanay ben Anissi bénéficiaire d’un octroi de 5000.000 kmf (Boungoueni)
* **Vérification du respect des ratios financiers (capacité de remboursement / endettement) :**

Ici il s’agit de vérifier le calcul, l’analyse et l’interprétation des ratios financiers par rapport au montant octroyé. 9/21 des dossiers audités au niveau de la caisse n’ont pas fait l’objet de calcule des ratios ou de respect, par exemple :

* 0033096 Soufou Harousse (non calculé) (Kavani)
* 0033072 Toyfati Youssouf (ratio d’endettement supérieur à 70%) (Kavani)
* 0064405 Chamsia Bacar bénéficiaire d’un octroi de 1 500 000 kmf (capacité de remboursement est 92% sans réduction du montant demandé) (Boungoueni)

**VERIFICATION DES REGLES DE SUIVIS DES DOSSIERS (POSTE DECAISSEMENT /ROUTINE) :**

* **Suivi post/décaissement et de routine**

100% des crédits audités au niveau de ces caisses n’ont pas fait l’objet de suivi post décaissement, ainsi que celui de routine ou bien ne sont pas matérialisées, alors que ça permet à l’agent de crédit de vérifier l’utilisation de l’argent par le client sur l’objet déclaré au préalable, de constater l’évolution de l’activité par rapport à l’amortissement du prêt.

**Diverses anomalies constatées :**

1. **Le crédit salaire :**

2/6 crédits salaires audités au niveau de ces caisses, n’ont pas respectés la quotité sensible de 1/3 par rapport à l’échéance, ils ont tous fait partie de la caisse de Kavani (Voir détails sur le fichier de travail), dont il s’agit de :

* 0033072 Toyfati Youssouf bénéficiaire d’un octroi de 3 000 000 kmf (40.000 KMF sur 29.500 kmf d’échéance)
* 0033135 Kassim Abdoulatuf octroi de 385 000 kmf